



ACE FORMATIONS

FORMATION EN 1 JOUR EN PRÉSENTIEL

PROCÉDURES D'INFRACTIONS EN URBANISME

pour les agents territoriaux

Vous rencontrez des difficultés à mener à bien les procédures d'infractions en urbanisme ? Trop souvent classées sans suite ? Nous vous proposons d'apprendre à maîtriser les actes de chaque étape avec précision, de la constatation à l'action judiciaire, pour garantir un suivi rigoureux et une issue favorable.

PUBLIC CIBLÉ

- Agents des services urbanisme
- Agents de la police municipale
- Responsables territoriaux et agents techniques
- Collaborateurs des services juridiques des collectivités

OBJECTIFS

- Comprendre les différentes étapes des procédures d'infractions en urbanisme.
- Maîtriser les outils et méthodes pour détecter, signaler et traiter les infractions.
- Identifier les rôles et responsabilités des agents dans le suivi des procédures contentieuses.
- Etudier des cas pratiques pour anticiper et gérer efficacement les infractions.

PROGRAMME

- Cadre juridique des infractions d'urbanisme : lois et règlements applicables Identification des infractions (constructions illégales, non-respect des permis, etc ...)
- Procédure de traitement des infractions : constat, rédaction des procès- verbaux, mis en demeure ...
- Suivi administratif et judiciaire : transmission au procureur et au préfet, mesures coercitives, régularisation, démolition
- Gestion des recours et contentieux devant les tribunaux
- Cas pratiques : analyse et retour d'expérience sur des infractions en urbanisme

METHODE PEDAGOGIQUE

- Témoignage, discussions
- Simulation de procédures
- Etudes de cas
- Evaluation finale

Cette formation n'est pas de nature purement scolaire. Elle privilégie avant tout l'apprentissage pratique en mettant l'accent sur la mise en application concrète des connaissances. Néanmoins pour structurer et consolider les connaissances, chaque étape est accompagnée de supports théoriques écrits. Ces documents visent à expliquer les principes fondamentaux et à consigner les bonnes pratiques, offrant ainsi un cadre de référence à la fois pédagogique et pratique.

PERSONNALISATION

- Adaptation selon les besoins et spécificités locales, afin de répondre aux problématiques rencontrées par les agents sur le terrain.

FINANCEMENT

- Par la collectivité (frais de formation, transport, hébergement) ou plan de formation continue

600€ NET PAR JOUR

- 20% pour le deuxième stagiaire de la collectivité (480€ NET)
- 20% pour le troisième stagiaire de la collectivité et suivants (385€)